  **28 juin 2018**



**Institutions présentées et intervenants :**

|  |  |
| --- | --- |
| CFAS | Pascal Battistella |
| SESSAD PRO SAFI, ALTERIS | Angelina Milano |
| Service pré-formation, complexe Dôme Dore, Alteris | Mmes Desbre |
| Ateliers multisectoriels, complexe Dôme Dore, Alteris | Mr Bron |
| UEAJ PJJ | Vincent Veyssière |

**1ère intervention : CFAS** CF Document Power point

***Prise de note :***

Accueil Orientation Professionnelle

On reçoit les postulants à l’apprentissage dans cette phase d’accueil. On peut aider les postulants à trouver une entreprise et à aller vers la signature d’un contrat d’apprentissage.

Une fois le projet validé, on est en lien étroit avec les entreprises pour la signature du contrat de travail.

**DIMA :** Valide encore pour l’année 2018/2019. Ne sera pas reconduit après.

Les jeunes ont un statut scolaire (50 % du temps en entreprise, et 50 % en centre de formation)

80 % des jeunes qui sortent du DIMA signent un apprentissage.

Intervention dans les ULIS lycée que la détermination des projets professionnels (8 ULIS Lycée au niveau régional). Conventions avec les lycées professionnels.

L’objectif c’est d’arriver à la signature d’un contrat d’apprentissage, toutefois certains jeunes peuvent être orientés vers d’autres dispositifs (ESAT…).

15 jeunes par classe.

Possibilité d’entrée en cours d’année (dans les 3 premiers mois)

Une intégration est possible au-delà de cette période, si une place se libère, le projet professionnel du jeune doit être défini.

**CFAS : APPRENTISSAGE** possible dans tous les métiers

Les jeunes sont mélangés avec les jeunes du CFA sur les plateaux techniques. L’enseignement général est dispensé par les formateurs du CFAS, dans des classes intégrées dans les CFA. Chaque jeune travaille individuellement et avance à son rythme. (Situation de handicap, troubles DYS, déficience intellectuelle, troubles cognitifs). Lors des examens, des mesures d’aménagement des épreuves peuvent être demandées,

288 apprentis au niveau régional dont 130 dans le Puy-de-Dôme.

FORMATION ET PEDAGOGIE

Pour certains CAP, il n’existe pas de plateau technique dans le Puy-de-Dôme (Ex : CAP Vigneron, CAP Poissonnier ….) .

Dans ces situations, on signe une convention avec l’entreprise, afin que l’employeur puisse apporter en plus de la pratique, un enseignement professionnel adapté. Cette mesure ne concerne qu’un ou deux contrats par an et n’est mise en place que s’il y a la certitude d’une embauche à l’issue de l’apprentissage.

FINALITE DE LA FORMATION

Certains jeunes qui signent un contrat d’apprentissage ont un niveau scolaire qui ne leur permet pas d’avoir un CAP. Toutefois certaines entreprises sont prêtes à les embaucher, si elles sont satisfaites de leur travail.

Au départ le CFAS avait été créé, afin de permettre à des jeunes venant d’institutions spécialisées d’accéder à une formation de droit commun avec un accompagnement spécifique, sachant qu’ils n’auraient pas tous leur diplôme et de développer des compétences dans une entreprise de manière à accéder à un emploi.

ACCOMPAGNEMENT

Les Délégués aux entreprises interviennent au niveau du montage du dossier.

Ils travaillent en collaboration avec des SESSAD ou SESSAD PRO pour faire ce travail.

Les SESSAD interviennent plus sur l’aspect social et familial et le CFAS sur le côté entreprise.

QUESTIONS

Durée moyenne d’accompagnement des jeunes : En lien avec la durée du contrat d’apprentissage.

CAP complémentaire, 1 an supplémentaire après le 1er contrat

Si le jeune passe un second CAP, il ne repasse pas les épreuves d’enseignement général.

Public IME : Le public d’IME a changé, il est difficile pour ces jeunes d’aller vers un contrat d’apprentissage. (1 ou 2 jeunes par an concernés).

Métiers du Bâtiment : Grosse baisse d’effectif sur ce secteur.

Les jeunes s’orientent vers d’autres filières (vente, boulangerie, pâtisserie etc….).

Cette désaffection est due à la conjoncture économique et à l’image que ces métiers renvoient.

**2ème intervention : SESSAD Pro du SAFI**CF Document Power point

***Prise de note :***

Il s’adresse à des jeunes NON SCOLARISES

Il est placé sous la responsabilité de l’IME FARANDOLE

**COMPOSITION du DISPOSITIF SAFI**

Il se compose de 4 services :

- SESSAD PRO

- ORGANISME DE FORMATION

- FOYER D’ACCUEIL POLIVALENT

- SERVICE D’ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

**MISSIONS**

Personnaliser l’accompagnement. Chaque jeune n’a pas besoin de la même chose au même moment.

Travail sur les codes sociaux.

Valoriser les compétences, les savoir-être.

**3ème Intervention : Pré-formation et les Ateliers multisectoriels** CF Document Power point

***Prise de note :***

ATELIERS MULTI-SECTORIELS

Ces ateliers ont été créés en Mars 2016.

Travail en étroite collaboration avec PRE-FORMATION

4 ateliers :

BOIS : Apprendre à travailler avec une matière vivante, à se projeter sur plusieurs séances. Utilisation de machines perfectionnées.

CUISINE : Elaborer des menus. Confectionner le repas pour plusieurs personnes.

Nutrition, Hygiène, Rigueur, Créativité.

MECANIQUE AUTO : Réparations (avec 1 ou 2 jeunes). Sécurité. Contraintes avec la clientèle.

Des rapports privilégiés sont créés avec les jeunes, lors de ces séances.

Les jeunes viennent sur 15 séances (environ 3 mois), s’ils souhaitent poursuivre, une série de 15 séances sont reprogrammées. Possibilité de poursuivre sur le même atelier ou de changer de métier.

**3ème Intervention : UEAJ PJJ**

***Prise de notes :***

Pour rappel, organisation de la PJJ :

- Service Milieu Ouvert.

- Service d’Hébergement (CER, CEF, Etablissements Pénitentiaires pour mineurs…)

- Service d’insertion – UEAJ

**SERVICE UEAJ**

Concerne les jeunes NON SCOLARISES ou inscrits dans une structure et qui n’y vont pas, sur les 4 départements.

Objectif : Lever les freins à l’insertion.

Créé en septembre 2016, suite à une enquête (80 jeunes inscrits dans aucun établissement, certains, déscolarisés depuis une ou plusieurs années pour certains).

Effectif : 24 jeunes inscrits entre 16 et 21 ans.

Avant 16 ans c’est plus difficile, on ne peut pas se substituer à l’Education Nationale. Un tiers des jeunes accueillis ne sont pas suivis par la PJJ. (Conventions avec le CDEF, l’ANEF).

Depuis sa création, aucune candidature de jeune n’a été refusée.

En ce qui concerne les suivis PJJ, ce sont les éducateurs qui présentent le jeune.

Les comptes-rendus sont faits aux éducateurs qui ont présenté le jeune.

Activités proposées

Grande flexibilité dans les activités proposées.

Moins il y a de contrainte, plus les jeunes viennent.

- Détermination du Projet, Recherche de Stages ou Apprentissages, C.V……

- Activités socialisantes (sport, ateliers sexualité……..)

- Remises à niveau scolaire.

- atelier soudure.

- convention avec la ferme urbaine.

L’idée est de travailler en amont sur la mobilité, la santé, le scolaire.

Intervention, CRIAPS, AMPA, PREVENTION ROUTIERE etc….

Prise en charge individualisée, très peu de collectif, accueil d’un jeune souvent sur une ou 2 demi-journées, puis progressivement les jeunes sont demandeurs d’activités.

Le service est confronté à la radicalisation :

Réalisation d’un film sur « la théorie du complot »

Personnel

3 postes

½ poste ENSEIGNANT

½ poste ART THERAPEUTE

1 ETP ETS (mise en place d’un atelier soudure)

Durée

La durée est souvent déterminée par celle de la mesure PJJ. Une convention a été signée avec la MISSION LOCALE, afin de suivre le jeune après son suivi PJJ

La phase d’accueil et d’observation dure 1 mois. La jeune rencontre alors tous les agents de la structure. Puis détermination des objectifs lors d’une réunion d’équipe. Une part importante à la construction du LIEN est apportée.